

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 6 JANVIER 2020 A 20 H 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Edmond MARI, Maire.

Etaient présents : Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Stéphane CALMELS, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER Paul ROCCHIETTA, Emmanuel MARTINEZ  
Absents : Michel BARTHE, excusé et représenté par Jacques SAULAY, Jacques LAUTUSSIER excusé et représenté par Geneviève BACH, Patricia DALBERA, excusée et représentée par Françoise DALBERA, Anita HUTIN, excusée et représentée par Edmond MARI, Nicolas PRIVE, excusé

La séance est ouverte.

Madame Françoise DALBERA est désignée secrétaire de séance.

### Agrandissement de l'école

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé par délibération du 2 avril 2019 de prévoir l'agrandissement de l'école, pour tenir compte du nombre d'enfants qui devront être scolarisés prochainement du fait des nouvelles constructions en cours.

Ces travaux, qui consistent en une extension de 300 m<sup>2</sup>, un agrandissement de la cour et du préau de 400m<sup>2</sup>, la construction d'un parking et d'un accès piétons, sont estimés provisoirement, honoraires compris, à 825 300€ HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser ces travaux, d'inscrire la somme au Budget Communal 2020, de demander les subventions aux services de l'Etat, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux au taux maximum et du département au taux maximum, de faire toutes les démarches nécessaires pour leur réalisation, de signer tous les documents relatifs aux études et à la réalisation des travaux

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par treize voix, de réaliser ces travaux, de prévoir la somme au budget 2020, de demander les subventions aux services de l'Etat dans le cadre de la DETR et du département aux taux maximum, d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux, à signer tous les documents relatifs aux études et à la réalisation des travaux

### SDEG révision des statuts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz a notifié à la commune par courrier en date du 6 novembre 2019 la délibération du Comité Syndical en date du 30 octobre 2019, portant sur la révision des statuts, prévoyant la réintégration des communes de Gattières et Roquebilière pour le seul périmètre de la régie d'électricité en tant que membres

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les modifications statutaires

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par treize voix, d'approuver les modifications statutaires du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz

### Création de poste

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé par délibération du 23 août 2019 la création d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles à temps complet

Or l'intitulé de ce poste a changé.

Il rappelle au Conseil Municipal que l'école des Cailletiers dispose de quatre classes, dont trois sections de maternelles, qu'il a été décidé son extension et qu'il n'y a actuellement pas d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles Il propose donc de créer le poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles afin de disposer d'une personne qualifiée dans ce domaine

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par treize voix, de créer un poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps complet et précise que les crédits seront inscrits au budget communal 2020

#### Décision modificative budget communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir un transfert de crédits aux chapitres 012 charges de personnel et 011 charges à caractère général :

+ 6232€ au 6042, + 1500€ au 60612, + 1700€ au 6064, +1200€ au 615221, + 600€ au 615231, -800€ au 61524, + 3077€ au 61551, -999€ au 6227, + 1200€ au 6232

-5400€ au 6218, - 2400€ au 6411, - 15600€ au 6413, + 9800€ au 64131, + 126€ au 6451, + 320€ au 6454, - 540€ au 6456, - 16€ au 6458

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par treize voix, d'approuver les transferts proposés

-

#### Cours de gymnastique séniors

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que des cours de gymnastique ont été dispensés gracieusement aux séniors pendant trois mois depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019 par l'association Azur Sport Santé. Vingt cinq personnes ont participé régulièrement à ses cours et ont manifesté leur souhait de les poursuivre avec le même intervenant.

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que l'association pourrait poursuivre ses cours moyennant la participation de 60€ par trimestre et par personne et une adhésion annuelle de 15€.

Il propose que le Centre Communal d'Action Sociale prenne en charge la moitié de la cotisation trimestrielle, à savoir 30€ par personne et par trimestre pour les deux premiers trimestres et d'inscrire cette somme au Budget 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par cinq voix, de poursuivre cette activité avec l'association Azur Sport Santé, de prévoir une participation de 30€ par trimestre et par personne pour les deux premiers trimestres et d'inscrire cette somme au Budget 2020.

.